

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

017-200077089-20190711-CS-190711-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 11 JUILLET 2019**

**AFFICHÉ LE 16 JUILLET 2019**

**CS-190711-01**

*Nombre de membres :*

- En exercice :	14
- Présents :	09
- Absents :	06
- Pouvoirs :	00

**CS-190711-01 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet à quinze heure, le Comité syndical dûment convoqué le trois juillet deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Christine VIVIEN (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléante de M. François PATSOURIS
- M. Michel PRIOUZEAU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Pascal FERCHAUD (T) ..... Conseil départemental
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) ..... Conseil départemental

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) ..... Conseil départemental
- M. Mickaël VALLET (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Vincent BARRAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. François PATSOURIS (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

**Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger**

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2019**

**CS-190711-01 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

Vu l'arrêté n°2018-2104- DCC/BFLDE portant attribution de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 du 7 novembre 2018,

Vu la délibération n°CS-181219-01 du 19 décembre 2018 par laquelle le Comité syndical a adopté le budget primitif 2019,

Vu la délibération n°CS-190305-02 du 5 mars 2019 par laquelle le Comité syndical a adopté le compte administratif 2018 en précisant l'affectation des résultats,

Vu la délibération n°CS-190305-03 du 5 mars 2019 par laquelle le Comité Syndical a pris en compte le transfert des excédents du budget annexe de la commune de Marennes Hiers-Brouage au Syndicat Mixte,

Considérant l'affectation des excédents du port Marennes au titre de l'exercice 2018 du compte administratif 2018 au syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre,

Considérant le transfert du marché de travaux de la Cayenne de la commune de Marennes Hiers-Brouage au syndicat mixte,

Considérant l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2019,

## LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dont l'équilibre s'établit comme suit (conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente),
- 2°) d'autoriser Le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision,

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAURE-MARCHAND  
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Chapitre - Libellé		BP	DM	TOTAL
011	Charges à caractère général	377 401,30 €		377 401,30 €
012	Frais de personnel	210 000,00 €	39 900,00 €	249 900,00 €
65	Charges de gestion courante	82 500,00 €	10 100,00 €	92 600,00 €
66	Charges financières	4 000,00 €		4 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €		25 000,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>		<b>698 901,30 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>748 901,30 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	159 731,37 €	-50 000,00 €	109 731,37 €
042	Opération d'ordre	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>		<b>169 731,37 €</b>	<b>-50 000,00 €</b>	<b>119 731,37 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>868 632,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>868 632,67 €</b>

Chapitre - Libellé	
013	Atténuation de charge
70	Produits des services
74	Dotations, participations, subventions
002	résultat d'exploitation reporté
75	Autres produits de la gestion courante
76	Produits financiers
77	produits exceptionnels (excédents M)
<b>Total Opération Réelles</b>	
042	Opération d'ordre
<b>Total Opération d'Ordre</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chapitre - Libellé		BP	DM	TOTAL
20 100	Immobilisations corporelles (informatique-m	20 000,00 €		20 000,00 €
21 100	Matériel de bureau et informatique	12 000,00 €		12 000,00 €
20 200	Concession et droit assimilés	65 000,00 €		65 000,00 €
21 200	Matériel de bureau et informatique	47 050,00 €		47 050,00 €
23 200	Travaux	437 453,82 €	13 568,56 €	451 022,38 €
21 300	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €		10 000,00 €
21 400	Outillage industriel	15 000,00 €		15 000,00 €
016	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €		12 000,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>		<b>618 503,82 €</b>	<b>13 568,56 €</b>	<b>632 072,38 €</b>
040	Opération d'ordre			0,00 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>618 503,82 €</b>	<b>13 568,56 €</b>	<b>632 072,38 €</b>

Chapitre - Libellé	
13	Subventions
16	Emprunts et dettes assimilées
165	Dépôts et cautionnement
01068	Autre réserves
001	résultat d'exploitation reporté
<b>Total Opération Réelles</b>	
021	Virement de la section d'investissement
040	Opération d'ordre
<b>Total Opération d'Ordre</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	



N°	DEPENSES						RECETTES						
	IMPUTATION						MONTANT	IMPUTATION					
	Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service/ /Antenne		Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service/ Antenne
1	R	012	6338				400,00 €	R	13	13			
	R	012	6411				29 000,00 €						
	R	012	6451				10 000,00 €						
	R	012	6475				500,00 €						
	R	65	6535				2 500,00 €						
	R	65	658				7 600,00 €						
	R	20	2313		200		13 568,56 €						
	O	023	023				-50 000,00 €	O	021	021			